

INFORMATIONS

Suite aux évènements qui touchent la région, par respect pour ceux qui luttent et ceux qui ont tout perdu les marchés nocturnes des mardis et vendredis sur la commune sont annulés.

De plus, la Préfecture a émis un nouvel arrêté « portant interdiction temporaire des manifestations à caractère non revendicatif dans le département de la Gironde » * annulant toutes manifestations sportives et culturelles jusqu'au 08 août 6h 00.

- La nocturne des Arts au Soleil du 30 juillet est annulée.
- Les Portes Ouvertes de la SNSM du 01 sont annulées.
- La Ronde des Phares est reportée au 23 août.
- La nocturne du phare de grave du 06 août est annulée.
- La collecte de produits de première nécessité pour les sinistrés est toujours active à l'ancienne mairie de 9 h à 18 h.
- Une alerte baie est en cours, la plage océane étant interdite et non surveillée, n'hésitez pas à vous rendre à la plage de la Chambrette aux heures de surveillance.

Merci de votre compréhension et prenez soin de vous.

(*Arrêté disponible sur le site internet de la mairie)

